



Castéra-Lectourois

Bulletin d'information janvier 2021

LE MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous.

Depuis le dernier bulletin municipal la situation sanitaire ne s'est pas améliorée et est toujours aussi préoccupante. La tenue de réunions publiques n'est pas envisageable, dans l'état actuel des choses, et cela perturbe beaucoup le fonctionnement de la commune.

En premier lieu, la traditionnelle cérémonie des vœux n'aura pas lieu cette année. Vous avez donc reçu les vœux du maire et de la municipalité dans vos boîtes à lettres.

D'autres réunions auraient dû avoir lieu, et sont remises à plus tard : l'une concerne le PLU et l'autre concerne l'adressage. Il aurait été plus simple d'en parler « en présentiel », mais... et les deux dossiers ont avancé. Vous trouverez dans ce bulletin un maximum d'informations sur ces sujets et nous restons à votre disposition pour toutes les questions que vous pourriez avoir, en attendant de pouvoir nous réunir, prochainement je l'espère.

La COVID, le PLU, l'adressage et la grippe aviaire sont les sujets majeurs de ce bulletin.

L'imprimé de déclaration pour la grippe aviaire doit être retourné à la mairie et concerne TOUS LES DETENEURS d'oiseaux et de volailles (professionnels ET particuliers).

Je vous espère toutes et tous en bonne santé physique et morale.

Dans ce contexte difficile, je vous renouvelle mes vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année.

Adishatz, prenguètz plan suènh de vos, e mèi deus autes.

Le maire : Michel PASCAU

Etat Civil 2020

Naissances

13/03/2020	Théo LESTRADE
06/08/2020	Lara BOUNET
12/10/2020	Victor BONTEMPI
12/12/2020	Suzanne PERCHER

Tous nos vœux de bonne santé aux bébés et félicitations aux heureux parents.

Décès

17/09/2020	Antoine BATISTELLA
09/11/2020	Guy VERDIER

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles.

JE ME FAIS VACCINER CONTRE LA COVID 19

**Prise de rendez-vous obligatoire au
0 800 72 32 32**

REGION OCCITANIE

**NAVETTES GRATUITES
POUR LES PERSONNES DE 75 ANS ET +**

COMMENT RÉSERVER MA NAVETTE ?

Réservez au plus tard la veille
de votre déplacement avant midi :



La centrale de réservation est ouverte du lundi
au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Une
navette assurera votre trajet aller et retour entre
votre domicile et le centre de vaccination.
Ce service est entièrement gratuit.

+ d'infos sur

www.lio.laregion.fr

Les 6 centres de vaccination de proximité :
Auch, Condom, Fleurance, Mirande, Nogaro et Samatan
Mais aussi un centre de vaccination ouvert à Lectoure :



LECTOURE

VACCINATION

6 centres de vaccination ont ouvert le 18 janvier
dans le Gers, sur le même mode de
fonctionnement.

**LE CENTRE DE LECTOURE
OUVRE LE 26 JANVIER**

**LA VACCINATION COMMENCE !
LES PERSONNES DE PLUS DE 75 ANS
PEUVENT DÉJÀ SE FAIRE VACCINER.**

UN LIEU
Centre de Vaccination :
>> Salle Omnisports
Avenue Jacques Descamps
Ancien Point Vert, face au casino.

UN JOUR
Le Mardi uniquement
>> De 9h à 12h et de 14h à 17h
Capacité de 120 personnes par jour.

UN APPEL
Sur rendez vous seulement
Appelez le* :
0 800 72 32 32 ou le 0 809 54 19 19
*Appel non-surtaxé

**>> La consultation pré-vaccinale est obligatoire :
Faites une consultation pré-vaccinale chez votre
médecin traitant.
Et prenez votre carte vitale !!**

PLU

Le **Plan Local d'Urbanisme** est un document stratégique et réglementaire qui répond aux enjeux du territoire, qui construit un projet d'aménagement et de développement respectueux de l'environnement.

Le PLU en vigueur actuellement, validé en 2011, a été mis en révision en avril 2019.

Le premier stade en est l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) qui définit les orientations principales de développement pour la commune. Il est à destination de plusieurs publics (les élus, les habitants et les services de l'état). Une réunion de présentation du projet aux Personnes Publiques Associées ainsi qu'à la population devra être organisée et marquera la fin de la phase du PADD.

Une fois le PADD restitué, le conseil municipal en débatera au minimum deux mois avant l'arrêt du PLU et son adoption définitive.

Depuis le début de cette révision **un registre est ouvert en mairie** pour recenser les desiderata de chacun, dans le domaine de l'habitat, de l'espace agricole, de l'artisanat, de l'environnement, du patrimoine... desiderata qui devront s'inscrire, bien sûr, dans le projet global.

ECOLE

L'école primaire de Sempesserre accueille les élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) des communes de Castéra-Lectourois, Sainte-Mère et Sempesserre mais aussi de Saint Martin de Goyne et Saint Avit Frandat.

Elle est basée dans le village de Sempesserre. Tous les enfants de maternelle et élémentaire y sont maintenant regroupés sur le même site, de la Toute Petite section au CM2.

Elle comprend 3 classes :
* Tout Petits, Petits, Moyens et Grands (cycle 1)
* CP, CE1 et CE2 (cycle 2)
* CM1, CM2 (cycle 3)

Les enfants sont accueillis à partir de 2 ans.

Une garderie gratuite accueille les enfants à partir de 7 h 45 et jusqu'à 18 h 15.

Une cantinière prépare les repas sur place avec des légumes bio cultivés sur la commune.

Un bus de ramassage amène les enfants de Castéra-Lectourois et Sainte-Mère.

De nombreuses activités sont proposées aux élèves : natation, cinéma, théâtre, prévention routière... Les élèves participent également à des concerts.

Toutes les classes de l'école sont maintenant équipées en numérique.

Les enfants peuvent pratiquer le basket en périscolaire, une fois par semaine. Une personne vient les chercher à l'école une fois les cours terminés pour les amener à la salle ou au terrain.

Si vous êtes intéressés, merci de contacter la directrice pour les inscriptions dès maintenant au **05 62 68 73 30** ou par mail (ce.0320294W@ac-toulouse.fr)

Deux demi-journées d'accueil des futurs élèves auront lieu : jeudi 18 mars et jeudi 10 juin 2021 sous réserve que les conditions sanitaires le permettent.

Les enseignantes se feront un plaisir de vous faire visiter l'école. N'hésitez pas à rentrer en contact avec elles pour toute question.

Adressage

La réalisation d'un plan d'adressage a pour objectif de disposer d'adresses normées sur la commune en procédant à la dénomination de l'ensemble des voies communales et à la numérotation de tous les bâtis actuels et futurs. L'adresse normée est la base de la navigation de nombreux organismes remplissant des missions de service public ou privé comme l'acheminement des courriers et des colis, mais également les interventions des secours, des services d'aide à la personne etc.

Vous trouverez dans ce bulletin les noms qui ont été retenus pour les différentes voies de la commune. Un numéro que l'on vous communiquera par la suite, vous a été attribué en fonction de la place occupée dans la voie. Bien sûr il vous sera possible, comme souhaité par un grand nombre, de garder dans votre adresse le nom du lieu-dit mais il ne sera plus ni suffisant, ni nécessaire. A titre d'exemple l'adresse du maire sera :

Monsieur Michel Pascau
Lieu-dit Apion
43 route de Lectoure
32700 Castéra-Lectourois

ou

Monsieur Michel Pascau
43 route de Lectoure
32700 Castéra-Lectourois

Par la suite seront placés les plaques avec le nom des voies et les numéros sur chaque emplacement (à voir avec chacun de vous).

Retour de la grippe aviaire dans le Gers

La grippe aviaire est de retour et menace les particuliers et les professionnels.

Nous vous invitons à prendre connaissance dans le document ci-joint des mesures à appliquer pour protéger les volailles.



Toute volaille devant être recensée, vous trouverez ci-joint l'imprimé de déclaration à retourner à la mairie.

Le sérieux de la mise en place de ces mesures conditionne la réussite de l'éradication de l'épidémie actuelle.


**PRÉFET
DU GERS**
Laurent
Gauthier
Président



LES MESURES DE BIOSÉCURITÉ À APPLIQUER DANS LES BASSES COURS

À destination des détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation personnelle, non commerciale

! Réduire la taille du parcours et le protéger par un filet ou maintenir les volailles enfermées dans un bâtiment !

- ▶ Exercer une surveillance quotidienne de vos oiseaux.
- ▶ Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de la basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des volailles d'un élevage professionnel.
- ▶ Limiter l'accès de la basse cour (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables à son entretien.
- ▶ Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
 - ▶ Protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres.
 - ▶ Ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.
 - ▶ Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.
 - ▶ Réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse cour.



RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLEVEUR

- Portez des bottes, une blouse dédiée et éventuellement des gants pour soigner vos oiseaux.
- Lorsque vous quittez votre basse cour, laissez vos équipements (bottes, blouse, gants...) dédiés à l'entrée de cette dernière.
- Dans tous les cas, lavez régulièrement vos bottes, blouses et gants à l'eau chaude et au détergent et désinfectez-les. Aucune souillure ne doit persister. Lavez aussi régulièrement le matériel d'élevage (fourches, mangeoires...).
- Lavez soigneusement vos mains à l'eau chaude et au savon après avoir été en contact avec des oiseaux
- Ne pas vous rendre dans d'autres élevages sans précautions particulières.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations

Sacs poubelles

Rappel : Les sacs poubelles 2021 sont à votre disposition en mairie, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat :

Lundi de 14h à 18h30
Jeudi de 9h à 12h

MENTIONS LÉGALES : VOS DROITS

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné(e) (nom et prénom du déclarant) _____

certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire.

Fait le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature : _____

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

;

N° Déclaration : _____

CASTERA LECTOULOIS - DENOMINATION DES VOIES PUBLIQUES - JANVIER 2021

N° CARTE	NOM DES VOIES	DEBUT DE LA VOIE	FIN DE LA VOIE
1	Carrelot de la Forge	RUE DE LA PEYRADE	IMPASSE
2	Chemin de Brimont	D219/AK0124	Lieu-dit Pimoulé
3	Chemin du Moulin Neuf	ROUTE DU PLATEAU	Lieu-dit Perpignan
4	Chemin de Saint Sevet	RUE DE LA PEYRADE	ROUTE DU PLATEAU
5	Rue de la Peyrade	EGLISE	ROUTE DE LECTOURE
6	Impasse Restérac	ROUTE DE LECTOURE	IMPASSE
7	Route d'Astaffort	ROUTE DU PLATEAU	ROUTE ROMAINE
8	Route de Lectoure	RUE DE LA PEYRADE	ROUTE ROMAINE
9	Route de Pis	ROUTE DE LA HILLERE	LIMITE ADM (Commune de Lectoure)
10	Route du Maurens	ROUTE D'ASTAFFORT	ROUTE DE CAOUZES
11	Route de la Gare	ROUTE DE LA HILLERE	LIMITE ADM (commune de St Martin de Goyne)
12	Route de la Hillère	RUE DE LA PEYRADE	LIMITE ADM (commune de Lectoure)
13	Route de Caouzes	ROUTE DE LA GARE	LIMITE ADM (commune de Sempesserre)
14	Route du Plateau	ROUTE ROMAINE	ROUTE DE LA GARE
15	Route Romaine	ROUTE DE LECTOURE	LIMITE ADM (commune de Sempesserre)
16	Chemin de Labarthète	ROUTE DE MAURENS	IMPASSE
17	Chemin de Cazeneuve	ROUTE DU PLATEAU	Lieu-dit Cazeneuve
18	Chemin de Piquéou	ROUTE DU PLATEAU	Lieu-dit Piquéou
19	Route de Saint Avit F.	ROUTE ROMAINE	lieu-dit Murier



